

---

**Présidence de** : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

**Secrétaire de Séance** : M. Florent PASEK (HÉRIN)

**Nombre de conseillers communautaires en exercice** : 49

**Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés** : 45

**Membres présents** : 39

M. Éric GRANATO (ABSCON) - Conseiller communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Fabrice LACOUR (BELLAING) - Conseiller communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, Mme Carole LELEU (BRILLON) - Conseillère communautaire, M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) - Vice-Président, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, Mme Catherine MERCIER-DHENNAIN (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. James NAGELS (HASNON) - Conseiller communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Florent PASEK (HERIN) - Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Vice-Président, M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) - Vice-Président, Mme Anne LEMAY (NIVELLE) - Vice-Présidente, Mme Muriel CAUDRON MIENS (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS-ARENBERG) - Vice-Président, M. Sylvain RICHE (WASNES-AU-BAC) - Conseiller communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

*M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) est arrivé à 16h14 ; il a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°26/096.*

*M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) est arrivé à 16h18 ; il a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°26/098.*

**Membres absents excusés avant donné pouvoir** : 6

M. Luc BROUTA (BOUCHAIN) a donné pouvoir à M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC), M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) a donné pouvoir à M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND), M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES) a donné pouvoir à M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT), Mme Nathalie COLIN (ROSULT) a donné pouvoir à Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX), M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX)

**Membres absents excusés** : 4

Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN), M. Raphaël KRUSZYNSKI (ESCAUTPONT), M. Ryan LETELLIER (MORTAGNE DU NORD), M. Jimmy LAURENT (THIANT)

**Invités sans voix délibérative : 2**

M. Patrick TRIFI (RAISMES), Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX),  
Présidents de commission

---

---

## DÉLIBÉRATIONS

---

---

**26/095B Site Minier d'Arenberg-La Porte du Hainaut - Programmation événementielle : Octroi d'une subvention 2026 à l'association "Les Rencontres Audiovisuelles"**

La Porte du Hainaut a mis en place une politique d'ouverture du public du Site Minier d'Arenberg-La Porte du Hainaut, axée autour de l'organisation de grands événements sportifs et culturels en devenant partenaire de différents événements régionaux, nationaux voire même internationaux.

Lors de la présentation du projet de développement du Site Minier en décembre 2022, La Porte du Hainaut a affirmé sa volonté d'un meilleur ancrage territorial du Site Minier dès 2023 et pour les années à venir.

Pour ce faire, l'association 'les Rencontres Audiovisuelles' est régulièrement présente sur le Site Minier.

Elle est l'organisatrice du Vidéo Mapping Festival ; à ce titre, elle organise début avril le forum IBSIC dédié à la création contemporaine en arts visuels et multimédias, qui augure l'ouverture de la saison de mappings en Région Hauts-de-France. L'association a également organisé un week-end Vidéo-Mapping sur le Site Minier d'Arenberg les 29 et 30 mai derniers.

Elle organisera également le « Village des Enfants » en octobre prochain dans le cadre du festival du Court Métrage.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver, pour 2026, le versement d'une subvention d'un montant de 98 000 € pour l'association Les Rencontres Audiovisuelles.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'objectifs nécessaire au versement de la subvention ainsi que ses éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés au versement des subventions sont prévus au Budget Primitif 2026 et affectés sur la ligne des gestion 64-65748-SIT-DEV\_CULT du Budget Annexe Arenberg Creative Mine (408).

Adoptée à l'unanimité

---

---

**26/096B Nouveau Programme de Renouveau Urbain à Denain - Cession de l'îlot B6 "Delambre-Mousseron" à Clésence - Délibération modificative n°26/017B du 26 janvier 2026**

---

---

Par délibération du Bureau Communautaire du 26 janvier dernier, La Porte du Hainaut a approuvé la vente d'une soixantaine de parcelles à Denain constituant l'îlot « Delambre-Mousseron » du Nouveau Programme de Renouveau Urbain à l'opérateur Clésence.

Cependant, une erreur matérielle s'est glissée dans l'identification d'une parcelle. La parcelle AI2081 doit être remplacée par AI281.

Les autres dispositions de la délibération précitée restent inchangées.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser la cession de l'îlot B6 « Delambre-Mousseron » à Denain, dans les conditions exposées ci-dessus et de celles reprises dans la délibération n°26/017B en date du 26 janvier 2026, composé des parcelles cadastrées :

SECTION	N°	SECTION	N°	SECTION	N°	SECTION	N°
AI	271	AI	287	AI	314	AI	334
	272		288		315		471
	273		289		317		476
	274		290		318		707
	275		291		319		708
	276		292		321		723
	277		293		325		724
	278		294		326		727
	279		295		327		728
	281		296		328		744
	282		297		329		755
	283		298		330		789
	284		299		331		790
	285		300		332		
	286		301		333		
	<b>TOTAL</b>						

A l'opérateur Clésence, au prix de 100 € HT/m<sup>2</sup> de surface habitable (SHAB), soit un prix prévisionnel de 424 800 € HT, pour des logements sociaux, pour la réalisation d'un programme de construction d'une résidence intergénérationnelle de 48 logements sociaux. Le programme pourra comprendre également une résidence jeune actif. Une partie du foncier sera dédiée à la construction de logements en accession sociale et sera cédée à titre gratuit.

- d'acter que les dispositions de la délibération n°26/017B en date du 26 janvier 2026, hormis celles relatives aux parcelles, restent inchangées et qu'en cas de conflit entre la présente délibération et la précédente, ce sont les dispositions de la présente délibération qui prévaudront.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le compromis et/ou l'acte authentique ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.
- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur la ligne de gestion FONC-515-775-RU-NPNRU\_DEN du Budget Principal (400).

Adoptée à 42 voix POUR,

2 ABSTENTIONS (Mme Stéphanie HUGUES, Hélesmes ; M. André LEPRETRE, Wavrechain-sous-Faulx).

**26/097B Soutien aux manifestations culturelles - Association C.Culturel - Festival SILA : Subvention 2026**

La Stratégie Jeunesse Éducation Populaire 15-25 ans de La Porte du Hainaut repose sur un cadre structurant visant à défendre les principes et les valeurs de l'éducation populaire, en y intégrant des dimensions culturelles et en accompagnant les acteurs jeunesse et l'écoute active des 15-25 ans.

C'est dans ce cadre que La Porte du Hainaut soutient une initiative portée par l'association C-Culturel. Cette association est bien identifiée sur le territoire et est soutenue depuis plusieurs années au titre de la programmation Politique de la Ville de La Porte du Hainaut pour mener des ateliers artistiques en faveur des jeunes.

Depuis 2023, La Porte du Hainaut apporte un soutien à l'association pour la mise en place d'un Festival intitulé « SILA » (Source Initiative Locale Artistes), tremplin artistique pour des jeunes de La Porte du Hainaut, grâce à une programmation qui valorise des jeunes du territoire en leur permettant de se produire au même titre que des artistes d'envergure nationale.

L'une des particularités du Festival SILA est d'impliquer une équipe projet de jeunes dans toutes les étapes d'organisation, que ce soit la programmation artistique, la sécurité, la communication ou encore la campagne de mécénat.

En 2025, la 3<sup>ème</sup> édition du Festival SILA s'était déroulée à Denain et avait rassemblé plus de 2 100 spectateurs, majoritairement de 14 à 18 ans et des familles qui ont pu accéder gratuitement à cet évènement.

En 2026, pour sa quatrième édition, prévue le samedi 7 juillet à Denain, le Festival mettra de nouveau l'accent sur les musiques urbaines et électroniques avec une programmation majoritairement rap et électro, tout en conservant les valeurs qui ont fait son succès : accessibilité, diversité artistique, implication des jeunes dans l'organisation et mixité du public.

Le budget prévisionnel global de la quatrième édition du Festival SILA est estimé à 219 300 €. Le soutien sollicité à La Porte du Hainaut s'élève à 40 000 € à l'identique de l'année précédente.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser à l'association C-Culturel une subvention d'un montant de 40 000 € pour l'organisation du Festival SILA pour l'année 2026.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et sont affectés à la ligne de gestion JEU-52-65748-CS-SOUT\_JEU du Budget Principal.

Adoptée à 42 voix POUR,  
1 voix CONTRE (M. André LEPRETRE, Wavrechain-sous-Faulx),  
1 ABSTENTION (Mme Stéphanie HUGUES, Hélesmes).

### **26/098B Soutien aux structures d'animation de la vie sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : subventions de fonctionnement 2026**

Depuis de nombreuses années, les centres sociaux et Espaces de Vie Sociale (EVS) jouent un rôle majeur dans l'animation de la vie sociale des communes de La Porte du Hainaut. Sur le territoire de La Porte du Hainaut, on dénombre 7 centres sociaux et 4 EVS, tous implantés en quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, qui sont bien souvent les seuls acteurs en capacité de nouer une relation de confiance avec les habitants les plus fragiles.

Aujourd'hui, en raison de l'augmentation de la précarité et du retrait des services publics de proximité, les besoins sociaux progressent fortement et les situations sociales se complexifient.

En soutenant ces structures depuis 2023, La Porte du Hainaut affirme pleinement le rôle crucial qu'elle joue auprès des habitants en attribuant une subvention de 15 000 € pour les EVS et de 20 000 € pour les centres sociaux pour la mise en oeuvre des actions de développement social.

Cette aide peut être complétée par un complément de 5 000 € par EVS et 10 000 € par centre social attribué pour développer de nombreuses actions autour de 3 thématiques complémentaires aux politiques publiques communautaires, notamment des démarches d' "aller-vers" en dehors de la structure, dans les quartiers, et en direction des habitants qui ne sont pas les usagers habituels. Des projets en direction de la jeunesse, en lien avec la Stratégie Education Populaire 15-25 ans se développent. Enfin, des initiatives voient le jour en faveur de la santé des habitants, en lien avec l'axe Santé du Contrat Quartiers 2030, le Contrat Local de Santé et le Conseil Local de Santé Mentale.

Ce financement fait l'objet d'une convention d'objectifs et de programmation d'actions spécifiques avec chaque structure.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser aux 4 Espaces de Vie Sociale (EVS) et aux 7 centres sociaux du territoire une subvention forfaitaire de fonctionnement au titre de l'année 2026 pour une enveloppe globale de 200 000 €, soit un montant de 15 000 € pour chaque EVS et de 20 000 € pour chaque centre social.
- de verser, sous réserve de la réalisation des actions spécifiques autour des 3 thématiques décrites ci-dessus, aux 4 Espaces de Vie Sociale (EVS) et aux 7 centres sociaux du territoire une subvention pour une enveloppe globale de 90 000 €, soit un montant de 5 000 € pour chaque EVS et de 10 000 € pour chaque centre social.

Type de structure	Structure porteuse	Structure locale	Commune	Part actions de développement social	Part fonctionnement de la structure	TOTAL
Espace de Vie Sociale (EVS)	Association Main dans la Main	EVS Main dans la Main	LOURCHES	15 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
Espace de Vie Sociale (EVS)	Association Loisirs pour Tous	EVS Loisirs pour Tous	MORTAGNE DU NORD	15 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
Espace de Vie Sociale (EVS)	Association Mieux Vivre	EVS Mieux Vivre	ESCAUDAIN	15 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
Espace de Vie Sociale (EVS)	CCAS de Saint-Amand-les-Eaux	EVS du Quartier de l'Elnon	SAINT AMAND LES EAUX	15 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
Centre social	ACSRV	Centre Socio-culturel AGATE	ESCAUTPONT	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
Centre social	ACSRV	Centre Socio-culturel AGORA	DOUCHY LES MINES	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
Centre social	ACSRV	Centre social du Faubourg Duchâteau	DENAIN	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
Centre social	ACSRV	Maison de Quartier Solange Tonini	DENAIN	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
Centre social	AMQR	Maison de Quartier de Sabatier	RAISMES	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
Centre social	AMQR	Maison de Quartier de Vicoigne	RAISMES	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
Centre social	AMQR	Maison de Quartier Joliot Curie	RAISMES	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>200 000,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>290 000,00 €</b>

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les conventions relatives au versement de ces subventions ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et sont affectés aux lignes de gestion 52-65748-CS-SOUT\_EVSCS.

Adoptée à l'unanimité

### 26/099B Lutte contre les violences intrafamiliales et prévention de la récidive : Subventions de fonctionnement aux associations

La lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales est un enjeu majeur du territoire de La Porte du Hainaut. Alors que les chiffres augmentent chaque année, il est primordial que chaque victime dans le besoin, réclamant de l'aide, puisse être écoutée, accompagnée et prise en charge le plus rapidement possible. C'est dans ce sens que s'est créé en mai 2023, un laboratoire des violences conjugales et intrafamiliales. Sous l'impulsion de La Porte du Hainaut, il est chargé, à l'échelle de l'arrondissement de Valenciennes, d'apporter des réponses concrètes et construites pour une meilleure articulation entre les dispositifs mis en place.

Sur le territoire de La Porte du Hainaut, les associations La Pose, SOLIHA et Prim'Toit sont celles qui permettent aux victimes de trouver une aide d'urgence. D'abord par une prise en charge proactive, à domicile ou au sein de l'accueil de jour DEVA (Dispositif d'Ecoute des Victimes et d'Accompagnement) jusqu'à l'hébergement d'urgence. Débute alors un travail social de proximité visant à reprendre confiance en soi et un accompagnement vers un relogement plus pérenne.

Lutter contre les violences et la délinquance, c'est également prendre en charge les auteurs et prévenir la récidive. C'est le sens du dispositif porté par le CAO 59 SUD qui intervient en milieu carcéral afin d'anticiper les sorties des personnes sans solution d'hébergement et ainsi, prévenir les risques

d'exclusion.

Enfin, et parce que l'efficacité et la proactivité face à des situations de violences reste une priorité, il est nécessaire que ces dispositifs soient connus des élus, des professionnels de proximité et du public. C'est tout l'objet du SOLIGUIDE, un guide numérique de l'action sociale développé sur le territoire de La Porte du Hainaut.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser une subvention de 25 000 € à l'association LA POSE pour le dispositif « Prise en charge et accompagnement des familles de victimes de violences conjugales et groupes de parole collectifs ».
- de verser une subvention de 15 500 € à l'association Prim'Toit pour le « Dispositif Global Violences Conjugales ».
- de verser une subvention de 80 000 € à l'association Prim'Toit pour le dispositif « SAVU – Service d'Aide aux Victimes en Urgence ».
- de verser une subvention de 40 000 € à l'association Prim'Toit pour « l'Accueil de jour DEVA – Dispositif d'Ecoute des Victimes et d'Accompagnement ».
- de verser une subvention de 15 000 € à l'association CAO 59 SUD pour le dispositif « Préparation, coordination et accompagnement aux sorties de détention ».
- de verser une subvention de 15 000 € à l'association SOLIHA pour le dispositif « Une Aile pour Elles ».
- de verser une subvention de 7 000 € à l'association SOLINUM pour le dispositif « SOLIGUIDE ».
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les conventions d'objectifs correspondantes ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et sont affectés sur la ligne de gestion 65-52-65748-SOUT\_VIF.

Adoptée à l'unanimité

**26/100B Parc d'Activités "Les Hamaïdes" à Saint-Amand-Les-Eaux - Acquisition d'un terrain non bâti à la société COMROD FRANCE (D 596 et 599) - Délibération modificative n°25/179B du 13 octobre 2025**

Par délibération du Bureau Communautaire du 13 octobre dernier, La Porte du Hainaut a approuvé l'acquisition à la société COMROD FRANCE d'une partie de la parcelle D 77 à Saint-Amand-les-Eaux afin de permettre la réalisation d'un parking à usage public et à l'aménagement de pistes cyclables liés à la requalification du Parc d'Activités « Les Hamaïdes ».

Lors de la réalisation du document d'arpentage par le géomètre-expert, il est apparu qu'une petite bande de terrain située sur la parcelle voisine D 506 était également concernée par le projet de La Porte du Hainaut. Cette parcelle appartient également à cette société.

Il convient donc de l'intégrer à l'acquisition et d'identifier les nouveaux numéros de parcelles issus de la division des parcelles D 77 et 506.

Les autres dispositions de la délibération précitée restent inchangées.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'acquérir, dans les conditions exposées ci-dessus et celles reprises dans la délibération n°25/179B en date du 13 octobre 2025, un terrain non bâti sur le Parc d'Activités « Les Hamaïdes » à Saint-Amand-les-Eaux, cadastré section D n°s 596 et 599, d'une superficie globale de 1 969 m<sup>2</sup>, au prix de 5€/m<sup>2</sup>, soit un prix prévisionnel de 9 845 €. Le montant éventuel de la TVA sera ajouté au prix d'acquisition. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.
- d'acter que les dispositions de la délibération n°25/179B en date du 13 octobre 2025, hormis celles relatives aux parcelles, restent inchangées et qu'en cas de conflit entre la présente délibération et la précédente, ce sont les dispositions de la présente délibération qui prévaudront.
- d'autoriser Monsieur le Président à se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique sans autre motif après un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer un avant contrat (compromis de vente ou promesse de vente), les éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion 632-2111-HAMAI-DAE-FON\_RZAE du Budget Principal (400).

Adoptée à l'unanimité

**26/101B Parc d'Activités "Saint-Léger" à Trith-Saint-Léger - Cession d'un terrain bâti à la SCI LA LAMPISTERIE (AS 140p)**

La société LA LAMPISTERIE est propriétaire d'un bâtiment sur le Parc d'Activités « Saint Léger » à Trith-Saint-Léger.

Lors de sa mise en vente, cette société s'est aperçue qu'une partie du bâtiment empiétait sur la parcelle voisine. Cette parcelle appartient à La Porte du Hainaut.

La société n'avait pas connaissance de ce fait lors de sa propre acquisition alors que la situation était déjà présente. Elle a besoin d'acquérir la surface correspondante à l'empiètement pour finaliser sa vente.

Le Bureau Communautaire décide :

- de vendre à la SCI LA LAMPISTERIE, ou toute personne morale s'y substituant après accord exprès de La Porte du Hainaut, dans les conditions exposées ci-dessus, une partie du terrain bâti situé sur le Parc d'Activités « Saint-Léger » à Trith-Saint-Léger, cadastré section AS n°140, d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> sous réserve du Document Modificatif du Parcellaire Cadastral, au prix de 10 €/m<sup>2</sup>, soit un prix prévisionnel de 1 000 €. L'éventuelle TVA sera ajoutée au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérentes à la régularisation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.
- de prévoir que La Porte du Hainaut puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer un avant-contrat, ses éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.
- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur la ligne de gestion FONC-632-775-DAE-ZAE\_STLEG du Budget Principal (400).

Adoptée à l'unanimité

## **26/102B Actions, manifestations ou rassemblements sportifs sur le territoire : Participations financières 2026**

Cette délibération a pour objectif de fixer les montants des subventions versées aux associations organisatrices des événements sportifs sur le territoire de La Porte du Hainaut.

Cinq événements sont donc soutenus :

- Le Grand Prix de Denain,
- La Course des Terrils sur les terrils du territoire,
- La Course de la Paix à Trith-Saint-Léger,
- Le Festival de la Moto à Bouchain,
- Les 24 heures du Bassin rond à Bouchain.

Deux actions sportives sont également soutenues :

- ✓ La mise en valeur des secteurs pavés du territoire dans le cadre de la course cycliste Paris-Roubaix, réalisée par le lycée horticole de Raismes,
- ✓ La mise en place de projets sportifs sur les communes de La Porte du Hainaut et la prise en charge des élèves sur les lieux de compétitions organisées par les associations Districts USEP et UNSS Valenciennois.

Les différents montants de subvention sont identiques à ceux versés en 2025.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'allouer aux associations organisatrices d'actions, de manifestations ou de rassemblements sportifs pour l'année 2026, les participations financières d'un montant total de 98 050 €, à savoir :

Soutien aux actions sportives :

- ✓ Participation financière au lycée horticole de Raismes pour la mise en valeur des secteurs pavés du territoire dans le cadre de la course cycliste Paris-Roubaix : 2 720 €,
- ✓ Participation financière à l'association Districts USEP pour la mise en place de projets sportifs sur les communes de La Porte du Hainaut : 7 840 €,
- ✓ Participation financière à l'UNSS Valenciennois pour la mise en place de projets sportifs sur les communes de La Porte du Hainaut : 5 230 €.

Soutien aux manifestations sportives :

- ✓ Participation financière pour l'organisation du Grand Prix de Denain : manifestation organisée par l'association du « Grand Prix de Denain » : 35 850 €,
- ✓ Participation financière pour l'organisation du Festival de la Moto : manifestation organisée par l'association du « Festival de la Moto » : 4 340 €,
- ✓ Participation financière pour l'organisation de la Course de la Paix : manifestation organisée par « L'Association Concorde Olympique Trithoise Athlétisme » : 9 400 €,
- ✓ Participation financière pour l'organisation de la Course des Terrils : manifestation organisée par « l'association de la Course des Terrils » : 7 970 €,
- ✓ Participation financière pour l'organisation des 24h du Bassin : manifestation organisée par « Le Centre Départemental et de Plein Air du Bassin rond à Bouchain » : 24 700 €.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables relatifs à la présente délibération et notamment à signer les conventions d'objectifs, ainsi que leurs éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits qui sont liés à ces dépenses seront affectés sur la ligne de gestion 326-65748-DAS-CREA\_EVEN.

Adoptée à l'unanimité

## **26/103B Club Sportif de Haut Niveau et Clubs de Football : Octroi de subventions année 2026**

Soutenir le sport de haut niveau et les clubs de football au niveau Régional, permet d'agir sur deux leviers essentiels du développement humain et territorial.

Les athlètes de haut-niveau incarnent l'excellence et inspirent les jeunes générations à la pratique sportive, favorisant l'inclusion, la lutte contre la sédentarité et créant du lien entre les habitants.

Cela participe aussi au rayonnement et à l'attractivité du territoire de La Porte du Hainaut.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer pour la saison 2025-2026, les subventions aux 16 associations ou sociétés sportives reprises dans le tableau ci-dessous, pour un montant maximum total de 2 114 405,89 €.

#### ANNEXE OCTROI DE SUBVENTIONS SAISON 2025/2026

IMPUTATION BUDGETAIRE	IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE	NIVEAU	MONTANT ALLOUE SAISON 2024/2025	MONTANT DE LA SUBVENTION SAISON 2025/2026	1ER ACOMPTE	MONTANT DU 2EME ACOMPTE	TOTAL SAISON 2025/2026
3271-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Association UNION HAINAUT BASKET ST AMAND	Ligue 2 Féminine	451 250,00 €	343 963,51 €	240 775,00 €	103 188,51 €	343 963,51 €
3271-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Association Hand Ball Club PH	D1 Féminine	451 250,00 €	451 250,00 €	315 875,00 €	135 375,00 €	451 250,00 €
3271-65748-DAS-SUBV_CS_NN	SAS DENAIN VOLTAIRE PORTE DU HAINAUT	Elite 2(Pro B)	343 963,51 €	343 963,51 €	250 000,00 €	93 963,51 €	343 963,51 €
3271-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Association Volley Club Bellaing Porte du Hainaut	Nationale 1 Masculine(Elite)	165 102,45 €	165 102,45 €	113 472,00 €	51 630,45 €	165 102,45 €
3271-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Association CONCORDE OLYMPIQUE TRITH BASKET PH	Nationale 1 Féminine	165 102,45 €	165 102,45 €	113 472,00 €	51 630,45 €	165 102,45 €
3271-65748-DAS-SUBV_CS_NN	BASKET FEMININ ESCAUDAIN	Nationale 1 Féminine	165 102,45 €	165 102,45 €	113 472,00 €	51 630,45 €	165 102,45 €
3271-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Association SCL DENAIN WATER POLO PH	Nationale 2 Masculine	40 612,50 €	40 612,50 €	30 500,00 €	10 112,50 €	40 612,50 €
3271-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Association SAINT AMAMAND TENNIS CLUB PH	PRO A Masculin	57 494,66 €	64 077,50 €	40 246,00 €	23 831,50 €	64 077,50 €
3271-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Denain Tennis Padel Porte du Hainaut	PRO B Féminine	50 906,42 €	57 494,66 €	40 246,00 €	17 248,66 €	57 494,66 €
3271-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Tennis Club Trithois	Nationale 2 Masculine	31 644,36 €	31 644,36 €	22 150,00 €	9 494,36 €	31 644,36 €
3271-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Association DENAIN NATATION PH	Nationale 1A féminin	40 612,50 €	40 612,50 €	28 428,00 €	12 184,50 €	40 612,50 €
3271-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Association SAINT AMAND NATATION PH HN	Nationale 2 Masculine	22 562,50 €	22 562,50 €	15 793,00 €	6 769,50 €	22 562,50 €
3272-65748-DAS-SSA	Saint Amand Football Club	Régionale 1	68 590,00 €	68 590,00 €	48 013,00 €	20 577,00 €	68 590,00 €
3272-65748-DAS-SSA	Union Sportive Escaudain	Régionale 2	68 590,00 €	68 590,00 €	48 013,00 €	20 577,00 €	68 590,00 €
3272-65748-DAS-SSA	FC RAISMES	Régionale 2	49 637,50 €	49 637,50 €	34 746,00 €	14 891,50 €	49 637,50 €
3272-65748-DAS-SSA	US Hordain	Régionale 3	36 100,00 €	36 100,00 €	25 720,00 €	10 380,00 €	36 100,00 €
3272-65748-DAS-SSA	Ins Club Sentinellois	Départemental 1	36 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			<b>2 244 621,30 €</b>	<b>2 114 405,89 €</b>	<b>1 480 921,00 €</b>	<b>633 484,89 €</b>	<b>2 114 405,89 €</b>
<b>HAUT NIVEAU - 3271-65748-DAS-SUBV_CS_NN BUDGET 2026</b>			<b>1 641 488,39 €</b>				
<b>HAUT NIVEAU - 3271-65748-DAS-SUBV_CS_NN BUDGET 2025</b>			<b>250 000,00 €</b>				
<b>FOOTBALL REGIONAL - 3272-65748-DAS-SSA</b>			<b>222 917,50 €</b>				
<b>Maintien subvention année précédente après descente</b>			<b>2 114 405,89 €</b>				
<b>Accession division supérieure</b>							
<b>Sortie dispositif</b>							

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les avenants aux conventions d'objectifs ou de partenariat ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 affectés aux lignes de gestion suivantes :
  - 3271-65748- DAS-SUBV\_CS\_NN, pour les subventions « niveau national », d'un montant de 1 641 488,39 €, la 1<sup>ère</sup> partie de subvention d'un montant de 250 000 € à la « SAS Denain voltaire » ayant été versée au titre du Budget 2025.
  - 3272-65748- DAS-SSA, pour les subventions « football régional », d'un montant de 222 917,50 €.

Adoptée à l'unanimité

**26/104B 4 jours de Dunkerque 2026 - 3ème étape La Sentinelle/Wallers - Contrats d'engagement : Autorisation de signature du Président**

« Les 4 Jours de Dunkerque – Grand Prix des Hauts-de-France » constitue l'une des épreuves cyclistes les plus emblématiques du Nord de la France. Classée UCI Pro Series au sein du Circuit Continental Européen, cette course par étapes jouit d'une reconnaissance internationale de premier rang, accueillant chaque année les formations les plus prestigieuses du peloton mondial et inscrivant à son palmarès des légendes du cyclisme telles que Jacques Anquetil, Bernard Hinault, Sylvain Chavanel, Christophe Moreau, Thomas Voeckler ou encore Arnaud Demare.

L'organisation d'une étape sur le territoire de La Porte du Hainaut génère une visibilité médiatique significative, des retombées économiques directes pour les acteurs locaux — hôtellerie, restauration, commerce — et mobilise des milliers de spectateurs le long des routes. C'est une opportunité de projeter l'image d'un territoire dynamique, attractif et engagé auprès d'un public national et européen.

Il convient de souligner que c'est la troisième fois seulement, après 2013 et 2024, que le territoire de l'Agglomération a accueilli une arrivée d'étape.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la conclusion d'un contrat entre l'association des 4 Jours de Dunkerque, la commune de La Sentinelle, la commune de Wallers et La Porte du Hainaut pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> étape de la 70<sup>ème</sup> édition des « 4 Jours de Dunkerque-Grand prix des Hauts-de-France ».
- d'accepter que la contribution financière à cet évènement s'élève à 20 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants et notamment à signer les contrats d'engagement avec l'association et leurs éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion DAS/326/611/CREA\_EVEN.

Adoptée à l'unanimité

---

**26/105B Contrat Local de Santé : Subvention à l'association l'établi "Femmes, on vous aime"**

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, La Porte du Hainaut mène des actions ambitieuses pour renforcer la participation aux dépistages organisés des cancers, en partenariat étroit avec l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut. Malgré une prise en charge intégrale et l'absence d'avance de frais, les taux de dépistage du sein, colorectal et du col de l'utérus demeurent insuffisants sur le territoire, avec des inégalités sociales et territoriales persistantes. Pour y répondre, deux axes structurent l'intervention : faciliter l'accès direct à l'offre de dépistage, notamment via des campagnes de phoning et la création de consultations gynécologiques délocalisées et développer des actions d'aller-vers afin de recueillir la parole des habitants et adapter les messages de prévention.

C'est dans cette logique qu'une expérimentation de porte-à-porte, menée avec l'association l'Etabli, a été déployée en 2025 au sein des communes d'Escaudain, Lourches et Roelx. Quatre « voisines malines », habitantes recrutées et formées, ont conduit 237 visites, aboutissant à 145 entretiens. Les résultats sont très encourageants : 94 % des personnes ont jugé l'échange utile et 43 % expriment l'intention de réaliser un dépistage. Cette démarche de proximité a permis un réel dialogue, la remontée des freins rencontrés et un accompagnement personnalisé vers la prévention.

Au regard de ces résultats, La Porte du Hainaut souhaite poursuivre et renforcer l'action en 2026 : retour auprès des habitantes réfractaires rencontrées lors de la première campagne, élargissement à de nouveaux foyers et essaimage de l'approche sur la commune de Raismes, en lien avec les bénévoles de la maison de quartier Sabatier.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'allouer une subvention de 30 000 € à l'association l'Établi pour la réalisation de l'action.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention, ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion 65-412-65748- SOUT\_CLS.

Adoptée à l'unanimité

---

**26/106B Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) : Association "Toits et toiles" - Subvention pour l'action "La Fabrique des Arts"**

La Porte du Hainaut a signé en septembre 2025 un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) en lien avec la communauté des professionnels de santé et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

En 2019, un rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé confirme, pour la première fois, les effets positifs des arts sur la santé mentale et la santé physique.

De la régulation émotionnelle au renforcement des liens sociaux en passant par la gestion du stress, les activités artistiques influencent profondément la santé physique, mentale et sociale des individus.

Dans le dernier axe « Santé mentale et prévention » du CLSM, il a semblé primordial, au-delà du repérage précoce des souffrances psychiques, de promouvoir l'importance de prendre soin de sa santé mentale tout au long de sa vie.

En ce sens, le Comité de Pilotage du CLSM en date du 25 juin 2025 a validé le développement de la Fabrique des Arts, lieu de médiation artistique, libre d'accès, sans rendez-vous, qui vise à offrir aux habitants de La Porte du Hainaut qui le souhaitent, un espace de pratiques artistiques ouvert, accueillant, non-stigmatisant permettant l'expression libre de ses émotions.

La Fabrique des Arts, portée par l'association « Toits et toiles » a été en proximité du pôle psychiatrique du Centre Hospitalier de Denain auprès des publics hospitalisés.

Dans le cadre des travaux du CLSM, il est proposé d'étendre l'accès de cet espace à l'ensemble des habitants de La Porte du Hainaut, qu'ils souffrent ou non d'un trouble psychique, y compris le samedi ou le dimanche, de janvier à décembre 2026.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser une subvention d'un montant de 36 000 € à l'association « Toits et toiles » pour le développement de la Fabrique des Arts.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'objectifs ainsi que ses éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion SANT-412-65748-CS-SOUT\_CLSM du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

## **26/107B Dispositif d'aides aux TPE : Attribution de subvention**

Lors de sa réunion en date du 9 février 2026, le comité TPE a examiné 3 projets de création des Très Petites Entreprises.

Le montant des investissements de ces 3 projets s'élève à 107 796 € HT pour 6 emplois créés ou pérennisés avec une participation de La Porte du Hainaut pour un montant de 22 062 € de subventions.

Le détail de ces dossiers est repris ci-dessous:

- Création de l'Entreprise A DEUX MAINS DEUX PIEDS à Haveluy, micro-crèche.  
Aide à l'investissement matériel : 3 768 €,  
Aide à l'investissement immobilier : 7 515 €.
- Création de l'Entreprise CHRISTONE PATISSERIE à Bruille-Saint-Amand, pâtisserie.  
Aide à l'investissement matériel : 9 851 €.
- Création de l'Entreprise REVE DE THE à Flines-lez-Mortagne, avec pour activité la vente de thé.  
Aide à l'investissement matériel : 928 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution des subventions individuelles pour chacun des projets présentés. Chaque fiche projet précise les montants, les bénéficiaires et les modalités de versement des subventions.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et notamment à signer les conventions d'aides à chaque bénéficiaire, ainsi que les avenants sans incidence financière.

- d'acter que les crédits affectés à cette aide ont été prévus au budget de l'année en cours et sont affectés sur la ligne 60-20422-903011R-DAE-TPE.

Adoptée à l'unanimité

---

**26/108B Prévention des pollutions : Renouvellement de la convention avec le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels du Hainaut-Cambrésis-Douaisis (S3PI HCD)**

Le territoire de La Porte du Hainaut est marqué par un passé et un présent industriel qui en font la force et la caractéristique. Le secteur industriel pourvoit de nombreux emplois aux habitants, tout en participant directement à son attractivité économique.

Pour autant, il importe de concilier développement industriel et maîtrise des risques environnementaux, pour les populations comme pour les milieux naturels.

C'est à la croisée de ces enjeux qu'intervient le secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques industriels. Cette structure rassemble les services de l'Etat, des représentants, des principales industries, des élus locaux et des associations de protection de l'environnement. Elle travaille à l'animation du dialogue territorial dans le suivi des sites SEVESO mais aussi sur des thématiques renouvelées chaque année.

La Porte du Hainaut adhère au S3PI depuis 2017. Néanmoins, au vu des ambitions renouvelées inscrites dans le Projet de Territoire, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Contrat Local de Santé, il convient de préciser les objectifs communs de nos deux structures.

Il est ainsi proposé de travailler en 2026 sur les conversions de friches lors d'un événement prévu début juin et sur l'utilisation de l'eau dans l'industrie.

En 2027, le S3PI, en lien avec l'Agglomération, envisage un événement santé/environnement, qui intégrera à la fois les enjeux du Projet de Territoire et ceux du Contrat Local de Santé autour des 1 000 premiers jours de la vie et de la prévention des cancers. De plus, une action à destination des Maires et techniciens communaux autour de la gestion des risques sera organisée conjointement entre le S3PI et les collectivités adhérentes. Ce sujet rejoint totalement la démarche communautaire d'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention.
- d'autoriser le versement de la cotisation annuelle, d'un montant de 13 089 € sur la période de la convention.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense seront prévus au Budget Supplémentaire 2026 ainsi qu'aux Budgets 2027 et 2028 et seront affectés à la ligne de gestion ENV\_74\_QUAL\_AIR\_6281.

Adoptée à l'unanimité

---

## CALENDRIER

### Dates des prochaines instances :

- **Exécutif**  
Mercredi 3 juin 2026 à 12h00
- **Bureau Communautaire**  
Lundi 22 juin 2026 à 16h00
- **Conseil Communautaire**  
Lundi 22 juin 2026 à 18h00

13

Fait à Wallers, le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026

Affiché et publié le 05/06/2026

Par délégation  
La Directrice Juridique  
Cécile LINQUETTE



04/06/2026

Aymeric ROBIN

Président de La Porte du Hainaut

Le Président de La Porte du Hainaut

Le Secrétaire de séance,

M. Florent PASEK (Hérin)

  
Aymeric ROBIN

